

*Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation*

Notre industrie du bois d'oeuvre va désormais payer une taxe d'exportation de 15 p. 100 sur tout le bois d'oeuvre exporté vers les États-Unis. Cette taxe devrait lui coûter 600 millions de dollars et peut-être même plus, si l'on songe à la manière dont elle va être appliquée sous forme de droits de coupe au niveau provincial. Pour un gouvernement qui revendique l'harmonie au niveau fédéral-provincial, voilà qui risque de créer au contraire une profonde discorde quand il va s'agir de déterminer et de négocier qui touchera quoi, comment seront réparties les recettes de cette taxe et comment la convertir en droits de coupe. Il se pourrait bien que ce soit 950 millions ou 1 milliard de dollars que l'industrie doit payer chaque année, et pas une fois seulement.

Un certain nombre d'industriels du Québec nous ont prévenus que des scieries allaient fermer et que des milliers de travailleurs allaient perdre leur emploi, mais la ministre a affirmé que tout le monde sauf l'Ontario était d'accord. Je ne pense pas que ce soit ce que le pays souhaitait. Je ne crois pas que ce soit non plus ce que l'industrie souhaitait. Ces décisions prises en notre nom n'ont guère contribué à affirmer la souveraineté et les droits souverains des Canadiens. Elles donnent aux États-Unis un droit de regard sur l'élaboration de nos tarifs et sur la manière dont nos provinces voudront, pourront ou devront percevoir les taxes sur le bois d'oeuvre. Ces décisions donnent aux États-Unis un droit de regard sur les modalités d'exploitation de notre industrie. Ce n'est pas ce que le Canada entend par être ouvert aux affaires, en dépit de ce qu'a déclaré le premier ministre (M. Mulroney).

• (1240)

Voici ce qu'a déclaré le 3 janvier Maxwell Cohen, l'un des experts les plus brillants du Canada en matière de droit international, juge de la Cour internationale de justice lors du conflit sur les ressources du golfe du Maine, ancien professeur de droit international à l'Université d'Ottawa et expert renommé en la matière:

L'entente sur le bois d'oeuvre est un dangereux précédent qui menace la souveraineté canadienne... C'est une curieuse façon de procéder que de laisser quelqu'un d'autre s'occuper de nos propres affaires... Ils ont maintenu le caractère unilatéral de quelque chose qui est en réalité commun, puisque les Américains ont le droit de tout savoir sur les activités, les informations et n'importe quoi d'autre au Canada.

Même si les autres provinces ne sont pas toutes d'accord, le premier ministre David Peterson n'a pas mâché ses mots. Voici ce qu'il a dit:

Le gouvernement américain va constamment nous serrer la vis et si nous nous écartons du droit chemin, gare à nous. Je n'aime pas ce genre de marché... Nous avons placé nos politiques entre les mains d'un autre pays souverain, en ce qui concerne non seulement les ressources et la fiscalité, mais également, dans un certain sens, l'expansion régionale et l'emploi. C'est un dangereux précédent.

De son côté, Adam Zimmerman, le président de MacMillan Bloedel, estime que l'entente sur le bois d'oeuvre paralyse l'industrie du bois d'oeuvre et que nous avons renoncé à notre souveraineté et ruiné l'industrie canadienne. Selon le président du Syndicat des travailleurs des pâtes et papiers du Canada, Stan Shewaga, l'entente va seulement inciter les États-Unis à étendre son protectionnisme à d'autres secteurs. Nous avons constaté que cela risquait de se répéter. Nous éprouvons des craintes pour l'Accord de l'automobile et nos industries culturelles. Ce genre de mesure suscite beaucoup d'inquiétudes

quant aux secteurs auxquels les Américains pourraient s'en prendre. Voyons quelles sont les répercussions du protectionnisme sur nos industries du bardeau, de l'édition et des arbres de Noël et sur nos exportations de gaz naturel.

A mon avis, cette entente est loin de servir les intérêts du Canada, et elle limite certainement notre droit de décider de ce que nous voulons faire de nos industries, comme tout pays souverain. Par exemple, pourrions-nous utiliser les droits de coupe pour reboiser nos terres ou les Américains nous diront-ils que ce n'est pas prévu dans l'entente? L'industrie éprouve de sérieuses inquiétudes.

Nous avons rencontré plusieurs de ses représentants qui se sont plaints de ne même pas pouvoir soutenir la concurrence à cause de la taxe à l'exportation de 15 p. 100 prévue dans l'entente. Ce droit empêche les Canadiens d'accéder au marché américain. C'est une des raisons pour lesquelles ces derniers ont jugé avantageux pour eux de conclure cette entente. Cela élimine un bon produit canadien qui avait pu pénétrer le marché américain et soutenir la concurrence sur des bases équitables.

Nous ne devons pas oublier non plus l'intérêt particulier des États-Unis dans cette affaire. Aux États-Unis, les arbres croissent dans un milieu différent. Le climat est plus chaud. Les arbres poussent plus vite et les Américains peuvent abattre leurs arbres beaucoup plus facilement que les Canadiens.

La situation m'inquiète vivement. Clayton Yeutter, le représentant commercial et le secrétaire au Commerce, Malcolm Baldrige, ont identifié sept catégories d'aide que le gouvernement canadien accorde à l'industrie mais que les États-Unis n'accepteront pas. Ils osent décider ce qu'ils accepteront ou pas. Ils estiment que l'aide du gouvernement canadien peut être n'importe quel rabais, remise ou prélèvement différé du droit à l'exportation, les subventions ou les prêts à faible intérêt, l'exemption des impôts fédéraux ou provinciaux, les présomées obligations dont l'industrie se charge actuellement, la réduction des droits de coupe et autres redevances, les changements apportés à la mesure du bois d'oeuvre débité, l'octroi sans adjudication de contrats pour la sylviculture, la construction de routes et autres initiatives dans le domaine des loisirs et de la foresterie. En somme, l'interprétation américaine de l'article 6 restreint rigoureusement si elle n'interdit pas entièrement au Canada et aux provinces de venir en aide à l'industrie forestière et aux localités en cause, quelle que soit l'importance des emplois et des industries perdus.

Nous devons être très prudents durant le présent débat à cause des conséquences que cette mesure pourrait avoir sur notre souveraineté et nos autres industries. Vous me signalez, madame la Présidente, qu'il me reste moins d'une minute. Je voudrais rappeler que le Conseil canadien des industries forestières estime que cette taxe éliminera en définitive entre 10 et 20 p. 100 de la production canadienne actuelle et entre 15 000 et 17 000 emplois. Ces chiffres comprennent 6 000 emplois dans les scieries et dans l'abattage et 11 000 emplois dans les industries et services connexes. A mon avis, il s'agit d'une perte que nous ne pouvons guère nous permettre. Nous devrions l'examiner très prudemment avant d'agir dans ce domaine.